

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 200 publiée le 17 octobre 2009

Nouveau sondage exclusif, qui confirme et surpasse les résultats des sondages précédents - Le grand attrait de la forme extraordinaire du rite romain chez les Italiens

Au pays du Souverain Pontife, 63 % des catholiques pratiquants assisteraient régulièrement (au moins une fois par mois) à la "messe traditionnelle" s'ils en avaient la possibilité matérielle.

A la suite de nombreuses sollicitations transalpines, « Paix Liturgique » et le très actif blog « Messa in latino » ont commandité un sondage à propos de la réception du Motu Proprio Summorum Pontificum en Italie et de l'attrait des Italiens pour la forme extraordinaire du rite romain.

Cette enquête a été réalisée du 24 au 27 septembre dernier auprès d'un échantillon de 1001 personnes de 15 ans et plus par l'institut Doxa. Institut leader en Italie sur le marché des sondages, membre fondateur du réseau Gallup, Doxa est reconnu pour la rigueur scientifique de son travail.

En exclusivité, nous publions aujourd'hui les résultats de ce sondage.

1 - RESULTATS DU SONDAGE ITALIEN

1ère question : Les catholiques italiens connaissent-ils l'existence du Motu Proprio "Summorum Pontificum" par lequel Benoît XVI approuve la célébration des deux formes du rite romain ?

Oui, répondent 64% des pratiquants - catholiques allant au moins une fois par mois à la messe - contre 36% qui n'en savent rien.

Considérant l'ensemble des catholiques, pratiquants ou non, 58% en ont connaissance et 42% ignorent son existence.

Pour mémoire, en France, selon le sondage effectué par l'institut CSA les 24 et 25 septembre 2008 à la demande de Paix Liturgique (sondage CSA 08 01 153 B, voir lettres de Paix Liturgique n° 145, 145 bis et 146) :

82% des catholiques pratiquants en avaient connaissance (contre 58% de l'ensemble des catholiques).

Remarque :

En Italie, au pays du Pape, seuls 64% des catholiques pratiquants savent que Benoît XVI a promulgué le Motu Proprio Summorum Pontificum il y a maintenant deux ans sur l'usage de la forme extraordinaire du rite romain.

Un tiers des pratiquants italiens n'a donc toujours pas eu l'occasion d'entendre parler du Motu Proprio de Benoît XVI dans sa paroisse. Cruelle éloquence des chiffres, triste illustration de l'embargo que de nombreux évêques et curés italiens mènent contre la politique de pacification et de restauration liturgique de Benoît XVI.

Ce résultat nous montre aussi la légitimité et la nécessité du travail d'information que Paix Liturgique ainsi que d'autres associations ont mené jusqu'ici en France. En effet, là où des laïcs pallient la carence d'information intentionnellement organisée par l'épiscopat, les fidèles sont mieux informés (82% au lieu de 64%) sur les propositions du Saint Père. Cela nous conforte dans notre décision récente de diffuser la Lettre de Paix Liturgique, traduite en italien (voir site

internet), dans le monde italoophone et de faire bientôt de même dans d'autres langues...

2ème question : Trouvez-vous normal la célébration des deux formes du rite dans vos paroisses ?

A égalité, 71% des pratiquants et de l'ensemble des catholiques sont favorables à la coexistence des deux formes dans leurs églises.

Pour mémoire, en France et toujours selon le sondage CSA des 24 et 25 septembre 2008 :

61 % des catholiques pratiquants et 62 % de l'ensemble des catholiques étaient favorables à cette situation de reconnaissance mutuelle.

Remarque :

Une majorité incontestable des Italiens partage le souci du Pape de paix et d'unité dans l'Église. Il est aussi notoire qu'il y a un bien moins grand nombre d'abus dans les célébrations ordinaires en Italie. On peut penser que cela fait considérer par les fidèles italiens que la forme extraordinaire est au fond tout à fait « normale ». En tout cas, contrairement à ce dont on nous rebat en France les oreilles, la célébration « digne » de la forme ordinaire non seulement ne rend pas obsolète la demande de la forme extraordinaire, mais au contraire conforte cette demande.

Comme en France, la coexistence pacifique des deux formes du rite romain dans la paroisse paraît parfaitement naturelle aux Italiens. Ce chiffre déjà très positif (71%) serait certainement encore plus élevé si les fidèles étaient mieux informés par leur clergé. En effet, si un tiers des fidèles italiens n'a jamais entendu parler du Motu Proprio, il lui est plus difficile de savoir que cette coexistence des deux formes du rite romain est légitime. En tout état de cause, en Italie comme en France, l'argument de la division des paroisses invoqué par certains évêques pour refuser d'appliquer honnêtement le Motu Proprio est une escroquerie intellectuelle qui ne fait pas honneur à ceux qui l'utilisent.

3ème question : Si une messe selon la forme extraordinaire était célébrée dans votre paroisse y assisteriez-vous ?

63% des pratiquants italiens déclarent qu'ils y assisteraient au moins une fois par mois (33% pour l'ensemble des catholiques). Un chiffre qui se répartit ainsi : 40% toutes les semaines et 23% au moins une fois par mois.

Pour mémoire, en France (voir lettres de Paix Liturgique n° 145, 145 bis et 146) :

34% des catholiques pratiquants déclaraient désirer y assister au moins une fois par mois.

Remarque :

Le nombre de catholiques italiens attachés à la forme extraordinaire du rite romain malgré sa quasi absence, en pratique, des paroisses est significatif : un tiers. Mais la proportion chez les pratiquants est tout simplement exceptionnelle : 63% ! Presque deux fois plus qu'en France ! En Italie, où l'appartenance à la paroisse demeure incontournable et où les cérémonies religieuses font toujours recette, ce chiffre traduit bien cependant l'inconfort dans lequel se trouve une majorité de fidèles. Habités à suivre avec confiance leurs pasteurs, ils ont accompagné avec d'autant plus de docilité les mutations postconciliaires qu'elles ont été accomplies avec moins d'empressement et plus de tact qu'en France et que dans les pays germaniques. Néanmoins, ils se rendent bien compte aujourd'hui du décalage existant entre la réforme liturgique engagée par le Saint-Père et leur réalité diocésaine... et souhaitent goûter aux bienfaits de la forme extraordinaire.

2 - COMMENTAIRES DE PAIX LITURGIQUE

1 - Ce sondage est la première étude scientifique menée sur ce sujet en Italie. Il constitue une preuve supplémentaire de ce que la question de la liturgie traditionnelle n'est pas un problème franco-français.

Ce sondage rappelle également avec force que les fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain sont extrêmement nombreux et ne sauraient se réduire à ceux de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X, par ailleurs très peu implantée en Italie où elle ne compte que 3 prieurés. Cette précision est importante car les évêques tentent régulièrement de limiter le débat liturgique à la FSSPX qui en réalité ne regroupe qu'une minorité - visible et dynamique - des fidèles restés attachés à la forme extraordinaire du rite romain. Voilà encore une illustration de la justesse de vue du Saint Père qui a compris que de très nombreux

fidèles de base, restés dans leurs paroisses pour diverses raisons ou ayant fait le choix de ne plus pratiquer, sont restés attachés à l'expression de la foi de leurs pères et ne demandent qu'à pouvoir en jouir à nouveau.

Le décalage entre cette réalité, mise en lumière à chaque sondage, et le discours officiel des évêques qui, en Italie comme en France, continuent de nier la demande pressante des fidèles doit nous inciter à poursuivre nos efforts et réveiller nos ardeurs missionnaires.

2 - Nous ne nous faisons aucune illusion et savons que ce sondage, pourtant réalisé par un institut professionnel et reconnu, laissera de marbre ceux qui s'opposent au Pape et à sa politique de pacification et d'unité. Les trois sondages similaires réalisés en France dans les mêmes conditions, quoique adressés à tous les évêques de France et aux grands organes de presse dite chrétienne, n'ont fait l'objet d'aucun commentaire ni même d'un entrefilet. Encore moins d'un changement de pastorale... Nous savons que pour tous les ennemis de la paix dans l'Église, « les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle n'existent pas » et « qu'il n'y a pas de problème liturgique ».

Nous savons également que d'autres, gênés par ce sondage, tenteront d'en atténuer la portée en disant qu'il n'a aucune valeur, les fidèles ne sachant probablement pas distinguer la forme ordinaire célébrée dignement de la forme extraordinaire du rite romain. Une telle posture est une insulte à l'intelligence des fidèles, bien pratique pour éviter le débat et ne pas avoir à répondre aux questions qui font mal.

Pourtant, on constate que les résultats de ces sondages (français et italien) correspondent assez justement aux résultats donnés par les indicateurs les plus sensibles et les plus importants pour la vie (et même la survie) de l'Église ; à savoir, pour la France, les ordinations de prêtres pour la forme extraordinaire, le nombre des séminaristes pour la forme extraordinaire et les vocations pour la forme extraordinaire (comme l'a détaillé notre dernière lettre, un quart des vocations qui se sont déclarées à la rentrée 2009 se destinent à la forme extraordinaire).

A force de nier l'évidence, les ennemis de la paix montrent un visage de faussaires qui tentent de faire croire à la théorie du grand complot traditionaliste avec ses « faux sondages », ses « faux fidèles », ses « fausses demandes »... La seule chose qu'ils ne peuvent pas nier, parce que c'est un fait massif et têtue, c'est le chiffre des vocations, des séminaristes et des ordinations traditionalistes (voir notre lettre précédente). Or, il se trouve que les sondages disent la même chose que ces chiffres. Sans commentaire.

3 - Enfin, les résultats de ce sondage, si proches de ceux réalisés en France (Lettre de Paix Liturgique n° 145) et de l'étude réalisée aux USA (Lettre de Paix Liturgique n° 196), réaffirment que l'intérêt pour la forme extraordinaire n'est pas une question marginale pour les catholiques, ni même une question "nationale" voire une question à coloration « politique », mais au contraire une demande universelle. Les théologiens contemporains qui attachent le plus grand prix au sens de la foi des laïcs devraient y réfléchir.

Plus que jamais, il importe donc de poursuivre cette enquête au niveau des grands pays européens comme l'Allemagne, le Portugal, la Pologne, l'Espagne et même de l'envisager au niveau de certains diocèses particulièrement significatifs. Ce sera notre objectif des prochains mois. La réalisation de ce vaste projet sera à l'ordre du jour d'une importante réunion qui se déroulera à Rome dans les prochains jours.

4 - Pour couper court à tout commentaire ou insinuation malveillante du genre : « Qui paye ? », nous tenons à préciser que ce sondage italien a coûté exactement 5.700 €. Il a été financé pour moitié par les lecteurs de « Messa in Latino », pour 1.000 € par le groupe italien de Paix Liturgique et le solde, soit 1.850 € par Paix Liturgique France. Tous ceux qui veulent nous aider à financer ce sondage et à entreprendre ceux à venir peuvent adresser leur don à : Paix Liturgique - 1 allée du Bois Gougenot - 78 290 Croissy-Sur-Seine.